

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2023 A 20 HEURES**

\*\*\*\*\*

**Compte Administratif 2022 : Adopté à l'unanimité**

	<b>Fonctionnement :</b>			<b>Investissement :</b>	
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses :	116 701,20 €	63 686,45 €	Dépenses :	62 514,11 €	9 805,53 €
Recettes :	116 701,20 €	123 960,22 €	Recettes :	62 514,11 €	59 128,96 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de 60 273,77 €</b>			<b>Soit un excédent d'investissement de 49 323,43 €</b>		

**Compte de Gestion 2022 : Adopté à l'unanimité**

<b>Fonctionnement :</b>		<b>Investissement :</b>	
Dépenses :	63 686,45 €	Dépenses :	9 805,53 €
Recettes :	66 629,02 €	Recettes :	11 723,69 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de 2 942,57 €</b>		<b>Soit un excédent d'investissement de 1 918,16 €</b>	

**Affectation des résultats 2022 : Adopté à l'unanimité**

Excédent de fonctionnement 2022 :	2 942,57 €
Excédent reporté 2021 :	57 331,20 €
<b>Soit un excédent cumulé de :</b>	<b>60 273,77 €</b>

Excédent d'investissement 2022 :	49 323,43 €
Déficit des restes à réaliser 2022 :	28 585,68 €
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>20 737,75 €</b>

**Taux des Taxes 2023 : Votés à l'unanimité**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023, à savoir :

	2023
Taxe foncière sur le bâti :	8,16 % + 25,36 % (part Départementale) = 33,52 %
Taxe foncière sur le non bâti :	12,64 %

Mise en place de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux à retenir est celui de l'ancienne taxe d'habitation sur les résidences principales, à savoir 5,60 %.

*Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.*

**Subventions** : *Votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

ADMR Offranville :	50 €
Prévention routière :	50 €
Ligue contre le cancer :	50 €
Croix Rouge :	50 €
Ass Scléroses en plaques :	50 €
Arche d'Ecorchebeuf :	50 €
Téléthon :	150 €
GPS des DYS :	50 €
Les Fines Lames de Dieppe	50 €
Association des jeunes diabétiques de Normandie :	50 €

**Participations diverses**

- . Bons scolaires (collégiens et lycéens) : 30 €
- . Centres de loisirs : 80 € par an et par enfant
- . Colis de Noël (aux personnes de plus de 62 ans) : 30 € pour une personne - 45 € pour un couple
- . Carte cadeau de Noël : 20 € pour les enfants présents lors du goûter intergénérationnel.

**Budget primitif 2023** : *Adoption à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

<b><u>Fonctionnement</u></b> :	
Dépenses :	122 926,00 €
Recettes :	62 690,23 €
Résultat de fonctionnement 2022 reporté :	60 273,77 €
TOTAL :	122 926,00 €
<b><u>Investissement</u></b> :	
Dépenses :	36 046,32 €
Restes à réaliser 2022 :	28 585,68 €
TOTAL :	64 632,00 €
Recettes :	15 308,57 €
Résultat d'investissement 2022 reporté :	49 323,43 €
TOTAL :	64 632,00 €

### Travaux de voirie et de signalisation centre bourg :

Réalisation de travaux de sécurité dans le centre bourg, notamment par la mise en place d'une signalisation axiale, rue de Koli avec création de stops sur la RD 55 et par la création d'ilôts au croisement de la voie communale et de la RD. Les financements auprès des partenaires habituels : Etat et Département ayant été obtenus, la phase opérationnelle peut être engagée.

Concernant la création d'ilôts, des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises, 2 ont répondu.

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
COLAS	19 649,52 €	23 579,42 €
EUROVIA	18 476,00 €	22 171,20 €

Entreprise retenue : Eurovia

Concernant le marquage et la fourniture et pose de panneaux de signalisation, des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises, les 3 ont répondu.

ENTREPRISE	MARQUAGE		FOURNITURE ET POSE DE 3 PANNEAUX	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
AXIMUM	7 973,60 €	9 568,65 €	1 125,00 €	1 350,00 €
SIGNALFAST	7 490,00 €	8 988,00 €	1 442,70 €	1 731,24 €
SIGNATURE	7 519,25 €	9 023,10 €	975,00 €	1 170,00 €

Entreprise retenue : Signature

### Informations et questions diverses :

Le déploiement de la fibre sur le hameau de Gennetuit est en cours de réalisation.

Le Pacte financier et fiscal proposé par la Communauté d'agglomération de Dieppe pour faire face aux besoins de financement de la structure est en cours de discussion.

Le repas partagé de la commune aura lieu le dimanche 2 juillet. Il sera animé par le groupe Cybe Trio.

La maison en ruines sur le terrain Hamel a été enlevée.

Fin de séance : 22h15

Le Maire,

Marie-Laure DUFOUR